

Note d'information relative à l'admission en Classe à horaires aménagés – CHAM

Principes d'admission

Collège Lou Blazer - Montbéliard

Procédure d'admission :

Une commission d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : appétence pour les pratiques musicales et compétences perceptives de mémorisation et de concentration.

L'étude des candidatures se fait selon 2 modalités distinctes :

- **Sur dossier** : pour les élèves issus d'une CHAM ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.
- **Sur dossier avec une mise en situation de pratique musicale** : pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHAM, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.
La mise en situation se fera au sein du Collège Lou Blazer, en présence d'enseignants du Conservatoire et du collège Lou Blazer.

Date des mises en situation :

Semaine du 3 au 6 avril 2018 et Semaine du 23 au 27 avril 2018

Réunion d'information :

Le collège Lou Blazer tiendra une réunion d'information à destination des élèves et de leur famille :

Lundi 5 mars 2018, à 18h

Collège Lou Blazer, 6 rue Hélène Boucher – 25200 Montbéliard Cedex

Les élèves et leurs parents pourront assister à un cours : entre le 12 et le 19 mars 2018

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le collège Lou Blazer Tel : 03 81 98 29 44.

La Commission d'admission en CHAM se réunira le :

Vendredi 4 mai 2018

Composition de la Commission d'admission en CHAM :

Sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant :

- les Principaux des collèges concernés
- le professeur d'éducation musicale concerné
- le conseiller pédagogique départemental en éducation musicale
- le responsable de la structure musicale concernée ou son représentant, assisté de deux professeurs
- deux représentants des parents d'élèves désignés par l'Inspecteur d'Académie

IMPORTANT : Il n'est pas utile de déposer une demande de dérogation.

La commission d'admission examinera les candidatures et les classera par ordre de mérite.

Après avis de la commission, l'inspecteur d'académie - DASEN affectera les élèves dans les collèges concernés.

Les résultats de la Commission d'admission en classe CHAM seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements fin mai 2018.